



Industries Chimiques et indemnité de licenciement

Fiche pratique publié le 16/01/2015, vu 2048 fois, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

Comment calculer son ICL lorsque l'on est cadre d'une société dépendante de la convention collective des industries chimiques ?

Vous avez été nombreux à me demander de rappeler les règles de calcul de l'indemnité de licenciement des cadres et ingénieurs dépendant de la convention collective des industries chimiques.

IMG_20140331_121229

Pour mémoire cette convention collective est très avantageuse par rapport aux règles légales.

Voici de manière synthétique le rappel des modalités de calcul:

- Pour une ancienneté comprise entre 1 et 2 ans : 2/10 de mois par année de présence
- A partir de 2 ans d'ancienneté :[....]°**Pour lire l'article au complet, je vous invite sur mon site en cliquant si après : <http://carole-vercheyre-grard.fr/industries-chimiques-calcul-lindemnite-conventionnelle-licenciement-cadres/>**